



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente de l'agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation**

Le mercredi 13 mars 2002 — Vol. 37 N° 9

Élection du président

**Présidente de l'Assemblée nationale:
Mme Louise Harel**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, avenue Honoré-Mercier, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 40010195

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation**

Le mercredi 13 mars 2002

Table des matières

Élection du président

1

Intervenants

Mme Louise Harel, présidente de l'Assemblée

M. Benoît Laprise

M. Réal Gauvin

Le mercredi 13 mars 2002

Élection du président

(Seize heures douze minutes)

La Présidente (Mme Harel): Alors, le secrétaire de la commission me fait savoir que nous avons quorum. Je déclare donc la séance ouverte. Alors, le mandat de cette séance de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la présidence de cette commission.

Alors, ai-je besoin de rappeler la procédure? Je rappelle donc que, conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Je suis donc prête à recevoir des candidatures à la présidence de la commission.

M. Laprise: Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Harel): M. le député de Roberval.

Élection du président

M. Laprise: J'ai l'honneur de présenter la motion suivante, conformément à l'article 134 du règlement de l'Assemblée nationale:

«Que le député de Saint-Hyacinthe, M. Léandre Dion, soit président de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation pour la durée de son mandat.»

La Présidente (Mme Harel): Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Présidente (Mme Harel): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

M. Gauvin: Adopté, madame.

La Présidente (Mme Harel): Alors, je déclare donc élu le député de Saint-Hyacinthe président de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

La commission ayant complété son mandat, j'ajourne les travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 13)

